

Séance du Mardi 14 avril 2015

L'An Deux Mille Quinze, Et le mardi 14 avril à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SINGLIT Benoît

Présents :

M. SINGLIT Benoît, Me BEGNY Agnès, Me MASLACH Marie-Odile, M. DEGLAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, Me TASSOT Valérie, Me POISSON Evelyne, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David, Me CARPENTIER Mélanie

Absent excusé : M. CAMUSET Olivier

Secrétaire de séance : Me MASLACH Marie-Odile

Date de la convocation : 09.04.2015

Date d'affichage de la convocation : 09.04.2015

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le jeudi 19 mars 2015, n'appelle aucune observation : l'assemblée approuve le procès verbal ; l'ordre du jour est également approuvé.

Le Maire déclare la séance ouverte et expose ce qui suit :

N° 1.2015.III : BUDGET PRIMITIF 2015 : COMMUNE

Le Maire, après avoir rappelé les différents projets envisagés, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 de la **Commune** qui se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement : Recettes : 1 444 873,97 €
Dépenses : 1 444 873,97 €

Section d'Investissement : Recettes : 695 668,62 €
Dépenses : 695 668,62 €

Après étude détaillée du budget primitif 2015 de la commune, le conseil municipal adopte celui-ci à **12 voix pour et 1 abstention.**

N° 2.2015.III : BUDGET PRIMITIF 2015 : SERVICE EAUX ASSAINISSEMENT

Le Maire, après avoir rappelé les différents projets envisagés, soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2015 du **Service Eau/Assainissement** qui se présente de la façon suivante :

Section d'Exploitation: Recettes : 285 725,35 €
Dépenses : 285 725,35 €

Section d'Investissement : Recettes : 178 233,11 €
Dépenses : 178 233,11 €

Après étude détaillée du budget primitif 2015 du **Service Eau/Assainissement**, le conseil municipal adopte celui-ci à **l'unanimité.**

N° 3.2015.III : Travaux de réfection de voiries : Rues : de l'Eglise, de l'Ermitage, des Cannes

Le Maire, expose à l'assemblée la nécessité de prévoir des travaux de réhabilitation des rues suivantes : Rues : de **l'Eglise**, de **l'Ermitage**, des **Cannes**. Celles-ci présentent des signes de dégradations importantes, entraînant des difficultés de circulation et des problèmes de sécurité.

Le Maire présente les estimations reçues des entreprises consultées. Parmi ces devis étudiés, à descriptif et quantitatif totalement identiques, celui de l'entreprise Eurovia Sedan, se révèle le moins élevé.

Après examen des différentes estimations, l'assemblée :

-décide de confier lesdits travaux (réfection de voiries : Rues : de l'Eglise, de l'Ermitage, des Cannes) à l'entreprise : EUROVIA 08200 SEDAN pour un montant de : **104 033, 57 € HT soit 124 840,28 € TTC.**

-autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

----- ❖ ❖ ❖ ❖ ❖ -----

A l'issue de ces délibérations, l'assemblée opte pour les décisions suivantes, et présente les différentes actions :

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

-CADRE DE VIE :

↳ Me POISSON Evelyne, émet les propositions suivantes, adoptées par le conseil municipal :

-Jardinières mairie et pont : préparées par PACOLA Attigny, qui les maintient à l'abri avant la mise en place extérieure

-Parterres communaux et fleurissement accueil camping Bairon : fleurs chez NATURA'LYS Le Chesne

-Deux coupes du pont face au Gavroche : fleurs chez CEJ Le Chesne

↳ L'assemblée accepte également les nouveaux aménagements suivants :

-Halte fluviale :

- fleurs dans grandes coupes colorées disposées de chaque côté du canal
- disposition d'une vitrine extérieure pour informations communales aux touristes,
- Installation d'un panneau indiquant le marché hebdomadaire : chez M. KELLER
- mise en place de bancs

-Eglise :

- plantations d'hortensias côté canal

-Salle des fêtes :

- aménagement d'un banc extérieur

-Citoyenneté, propreté :

- distribution en mairie de sachets à déjections canines
- nettoyage de la cabine téléphonique
- courrier à l'UDAF : problème sécurité : façade de la maison 7 grand rue
- mise en place de poubelles publiques supplémentaires dans la commune

➤ M BIENVENU Bernard sollicite la mise en place d'écorces aux pieds des arbres pour limiter les mauvaises herbes

➤ M. DEGLAIRE Jean-Marie rappelle l'état des points de tris : containers souvent pleins et dépôts de poubelles domestiques et déchets divers autour.

FETES :

Me CARPENTIER Mélanie expose les prévisions suivantes :

- Fête patronale :
 - animation musicale par DJ Oliver : 1150 € TTC pour les deux soirées
 - animation le dimanche après-midi : Marchands de Fables

L'assemblée accepte ces animations.

- Cérémonies du 08 mai (avec 30 avril),
- Fêtes des mères le 30 mai

➤M. BIENVENU Bernard souligne l'importance de faire participer les enfants aux diverses cérémonies.

COMMUNICATION :

Me MASLACH Marie-Odile énonce les informations suivantes :

-Le Populeux : parution vers le 11 mai, **prochaine Populettre** : en juillet

-Affiches à prévoir pour le camping de Bairon : liste des services publics et commerces, marché hebdomadaire

-L'assemblée accepte l'acquisition d'une imprimante couleur pour 71 € TTC chez Micro Maide Le Chesne, à destination unique de la mairie, afin d'améliorer les communications diverses à la population.

INFORMATION COLLEGE

Le Maire fait part à l'assemblée des différentes évolutions du dossier :

-Le Conseil d'Administration du 09 avril a été maintenu malgré le décès de M. TROQUET : le Proviseur Adjoint, M DAYDE, a pris le relais de ses fonctions :

L'ordre du jour, composé notamment de la DHG (dotation horaire globale attribuant toutes les heures sur le site de Vouziers), a été rejeté : 15 voix contre et 13 voix pour.

Le CA était donc bloqué ; malgré ce blocage, le DASEN et le Recteur ont ordonné le maintien du CA au Proviseur Adjoint qui a dû poursuivre la réunion.

M. SINGLIT Benoît précise avoir demandé la mention de ces circonstances au PV de ce CA.

Dès le lendemain, le 10.04, Le Ministère de l'Education Nationale a confirmé, qu'en raison du rejet de l'ordre du jour à la majorité, le CA n'aurait pas dû se tenir et n'est donc pas valide.

-Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la tenue ce jour, d'un entretien téléphonique en mairie entre M. WARSMANN Jean-Luc et l'Elysée, pour la prise en compte favorable du projet pédagogique du Collège. (présence du Maire et de Me FAUCHERON Catherine, présidente des parents d'élèves).

↳ Un nouveau CA sera prévu après les vacances d'avril.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Chemin des Vaches-décharge :

M. BIENVENU Bernard souligne la circulation constatée au Chemin des Vaches, malgré l'interdiction.

M. DEGLAIRE Gérard évoque le problème de la décharge sauvage au bout dudit chemin, qui engage les responsabilités de la commune en matière de pénalités environnementales et financières.

Me SEMBENI Peggy précise qu'elle fera la visite de ces sites.

Le Maire rappelle la difficulté de matérialiser l'interdiction d'accès à ce chemin sans pénaliser les ayants-droits (propriétaires de parcelles et exploitants agricoles) : difficulté de gestion de la mise en place d'une barrière.

Un panneau de signalisation interdit l'accès et la circulation à l'entrée du Chemin ; l'arrêté réglementant l'accès à ce chemin a été transmis en gendarmerie.

Une réflexion sera poursuivie à ce sujet.

↳ CANTINE - SIVOM

M. GROUD David évoque les questions suivantes :

-pourquoi les tickets CESU ne sont plus pris en charge par le SIVOM pour régler le périscolaire ?

-comment sont gérées les absences des enfants aux repas de la cantine : sont-ils déduits ?

-

M. SINGLIT Benoît explique que les tickets CESU représentent un coût trop lourd pour le SIVOM, ce qui a généré leur retrait.

Il précise que les absences à la cantine ne sont pas déduites nominativement et au coup par coup, car elles ont déjà été prises en compte dans le calcul du tarif moyen.

Me SEMBENI Peggy indique la distribution prochaine du règlement intérieur de la cantine, dans lequel sont mentionnées ces questions, et celle aussi du comportement des enfants.

Le Maire observe l'efficacité de la régie d'avance mise en place pour la cantine depuis début avril : les parents inscrivent et règlent à l'avance.

Plus de problèmes d'impayés ; Deux cas de figures se sont instaurés :

Retrait de la cantine ou maintient à celle-ci en réglant les impayés en retard, par étalement.

↳ RADAR PEDAGOGIQUE

La Préfecture a soumis aux collectivités la mise à disposition gratuite d'un radar pédagogique pour 3 mois :

-l'assurance à souscrire par la commune revient à 300 € pour le trimestre

-il faut prévoir un branchement électrique : très onéreux

Au vu de la courte durée et du coût global, l'assemblée ne souhaite pas donner suite.

-Prochaine date de conseil municipal retenue : lundi 11 mai 2015

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 50